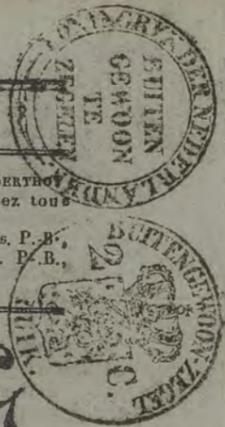


On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P. B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P. B. pour les autres villes du royaume.



Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIÈGE.

ÉTATS-UNIS.

Dernière correspondance entre Jefferson et Adams, anciens présidens des Etats-Unis.

LETRE DE M. JEFFERSON A M. ADAMS.

Monticello, 1er. juin 1822.

Il y a bien long-tems, mon cher Monsieur, que je ne vous ai écrit. Mon poignet disloqué est devenu si raide que je n'écris plus aujourd'hui que lentement et avec peine, et par conséquent le moins que je puis. Cependant je dois à l'amitié qui nous lie de vous demander encore une fois comment vous vous portez. Les journaux nous disent que le général Starke vient de mourir à quatre-vingt-treize ans. N*** vit encore dans un âge à peu près aussi avancé, gai comme un pinçon, mince comme une allumette, et ayant si peu de mémoire qu'il reconnaît à peine les membres de sa famille. Un de ses intimes amis étant allé le voir il n'y a pas long-tems, il eut beaucoup de difficulté à se rappeler qui il était et dans l'espace d'une heure il lui répéta quatre fois la même histoire : est-ce là vivre ? C'est mener tout au plus la vie d'un chou, et certainement elle ne vaut pas qu'on s'y attache. Quand toutes nos facultés nous ont quittés ou nous quittent l'une après l'autre, la vue, l'ouïe, la mémoire; lorsque toutes les avenues des sensations agréables sont fermées, et qu'à leur place nous ne sentons plus que malaise, faiblesse, atonie; lorsque les amis de notre jeunesse sont tous descendus dans la tombe, et qu'il s'est élevé autour de nous une génération que nous ne connaissons pas, la mort est-elle un mal ? C'est ce que je pense. J'ai toujours redouté l'âge où l'on radote, et ma santé a été généralement et est encore aujourd'hui si bonne, que je le redoute encore. Le déclin rapide de mes forces durant l'hiver dernier m'a fait espérer quelque tems que j'allais aller voir la terre. Pendant l'été, je jouis de la température; mais je frissonne à l'approche de l'hiver, et je voudrais pouvoir dormir comme le loir pendant toute cette saison, et ne me réveiller avec lui qu'au printemps, si je dois me réveiller. On dit que Starke pouvait faire le tour de sa chambre, et je me suis laissé dire que vous vous promenez fort bien : quant à moi, je vais jusqu'à mon jardin, encore suis-je sensiblement fatigué. Cependant je me promène journellement; c'est mon seul plaisir.

Pour en venir aux nouvelles du jour, il paraît que les canibales d'Europe vont encore se manger les uns les autres. Une guerre entre la Russie et la Turquie est comme le combat du milan et du serpent : si l'un des deux périt, c'est un destructeur de moins pour le monde. Cette humeur belliqueuse du genre humain paraît être la loi de sa nature, et un des obstacles à sa trop grande multiplication prévu dans le mécanisme de l'univers. Dans une basse-cour, les coqs se tuent les uns les autres; les ours, les taureaux, les béliers en font autant; un cheval, dans l'ardeur de la jeunesse, fait périr tous les mâles, jusqu'à ce que, fatigué par l'âge et la guerre, il succombe à son tour sous les coups d'un cheval jeune et vigoureux.

Nous prouverons, je l'espère, combien la politique des quakers est plus salutaire au genre humain, et combien la vie de l'homme pacifique est préférable à celle du guerrier. Il y a même quelque consolation à voir que les ravages causés par des maniaques dans une partie du monde sont devenus pour d'autres une source d'améliorations. Travaillons à étendre cette politique bienfaisante; trayons la vache pendant que le Russe la tient par les cornes et le Turc par la queue. Que Dieu vous bénisse, et vous donne la santé, la gaieté, la force, et autant de jours que vous trouverez bon d'en demander.

TH. JEFFERSON.

RÉPONSE DE M. ADAMS.

Montezillo, 11 juin 1822.

Mon cher monsieur, j'ai reçu il y a une demi-heure, à la date du 1er juin, la meilleure lettre qui jamais ait été écrite par un octogénaire, et depuis ce moment je me la suis fait lire pour la troisième ou quatrième fois.

Je n'ai point le poignet démis, mais j'ai les bras et les mains dans un tel état que je ne puis écrire une ligne. Le pauvre Starke ne se rappelait que la bataille de Bennington, c'était le seul événement dont il pût parler. N*** n'est pas tout-à-fait aussi bas.

Pour moi, je ne puis monter à cheval; mais je puis faire jusqu'à trois milles sur une montagne âpre et rocailleuse; et je les ai faits il n'y a pas encore un mois. Cependant quand je suis assis, il me semble que je ne pourrai pas me lever, et, quand je suis levé, que je suis hors d'état de traverser la chambre; j'ai la vue très faible, l'ouïe passablement bonne, la mémoire assez pauvre.

Vous me demandez si, dans cet état, la mort est un mal. Je réponds qu'elle n'est pas un mal, qu'elle est un bien pour l'individu et pour le monde : cependant nous ne devons la désirer que quand la vie devient insupportable. Il nous faut attendre le bon plaisir et la décision du grand maître.

L'hiver est aussi terrible pour moi que pour vous. Je suis presque réduit, pendant cette saison, à la vie de l'ours ou d'une hirondelle engourdie. Il m'est impossible de lire; mais mon plaisir est d'entendre lire les autres, et je mets à contribution tous mes amis de la manière la plus tyrannique et la plus impitoyable.

Ce globe est le théâtre de la guerre; ses habitans sont tous des héros. Les petites anguilles du vinaigre et les animalcules de l'eau de poivre sont, je crois, querelleurs. Les abeilles sont tout aussi belliqueuses que les Romains, les Russes, les Anglais ou les Français. Les fourmis et les chenilles sont les seules espèces parmi lesquelles je n'aie point vu de batailles; et le ciel lui-même, si nous en croyons les Indous, les Juifs, les chrétiens et les mahométans, n'a pas toujours été en paix.

Nous n'avons pas besoin de nous troubler de tout cela, ni de nous inquiéter de ceux qui font le mal. Reposons-nous sur la sagesse du régulateur suprême. Nous n'avons pas besoin non plus de craindre l'âge où l'on radote; laissons-le venir s'il le faut. N***, ce semble, a encore du plaisir à raconter ses quatre histoires; et Starke s'exaltait en rappelant jusqu'à la fin de sa vie son Bennington et sa gloire militaire. Le plus grand mal c'est que notre état d'imbecillité fera plus souffrir nos amis que nous-mêmes.

En faisant des vœux pour votre santé et votre bonheur, je suis très intéressé; j'espère avoir de vous un plus grand nombre de lettres : cela vaut mieux pour moi que cinq cents dollars; vos épîtres m'ont déjà fait et continueront à me faire plus de plaisir qu'un millier de ces pièces. M. Jay, qui est à peu près de votre âge, est plus cassé que vous.

Je suis votre vieil ami,

John Adams.

RUSSIE.

Petersbourg, le 2 septembre. — Le bruit a couru à Constantinople que des démonstrations d'hostilités auraient été faites par la Perse contre la Russie se confirme.

D'après des rapports du général Yermoloff, qui commande en Georgie, les Perses sont entrés sur plusieurs points dans le territoire russe. Le *Journal de Petersbourg* dit que ces premières nouvelles, expédiées en hâte, ne donnent aucuns renseignemens sur le caractère de cette attaque. Est-elle l'effet des prédications fanatiques qui depuis quelque tems ont eu lieu en Perse, et semblent y avoir causé une grande fermentation? Les diverses peuplades limitrophes, se sont-elles livrées à leur penchant accoutumé au pillage et au brigandage? Leurs chefs ont-ils favorisé ces mouvemens, ou n'ont-ils pu le retenir? Ou enfin devons nous attribuer cette incursion subite et injuste à la cour même de Perse? Cette cour aurait-elle violé ainsi la paix et les traités qui la garantissent? ou se sera-t-elle promptement résolue à nous attaquer sans motif et sans but? Ce sont des questions que le gouvernement ne sait pas encore résoudre.

Ce journal continue ainsi :

« Les avantages réciproques assurés à la Perse par le traité de Gulistan, les relations amicales qui ont subsisté entre ces deux pays depuis la conclusion de ce traité, l'absence de tout motif de différends sérieux, la mission dont est chargé le prince Menzikoff près du schah, pour lui annoncer l'avènement de l'empereur au trône, et resserrer les liens d'amitié et de bon voisinage entre les deux états; l'accueil qu'on lui a fait lors de son arrivée sur le territoire persan, les égards qu'on lui a montrés, et les assurances bienveillantes dont l'héritier présomptif de la couronne l'a comblé, tout faisait croire au maintien et à la durée de la paix.

« La cour persane voudrait-elle répondre à cette mission par une attaque subite et faire la guerre immédiatement après tant d'assurances, sans explication et sans déclaration préliminaire, même sans prétexte qui la justifie. Le gouvernement russe ne peut croire à un événement aussi étrange sans en avoir reçu la confirmation complète et authentique. En conséquence, tandis que d'un côté le général Yermoloff a reçu l'ordre de repousser la force par la force, et de purger nos frontières des hordes qui ont osé les dépasser, on a demandé de l'autre au schah de Perse une satisfaction éclatante; la Russie a exigé de ce prince la destitution immédiate et dans le délai de cinq jours, du chef qui a violé les frontières, et sa punition exemplaire.

« Si contre toute attente, cette satisfaction n'était point accordée, le général Yermoloff ira tout de suite en avant, et commencera des opérations offensives. La justice de notre cause garantira à nos armes la protection divine et le châtement sera aussi sévère que l'insulte a été perfide et téméraire. Le public sera informé avec la plus grande exactitude de tout ce qui est relatif à l'état des choses en Perse. »

PORTUGAL.

Lisbonne, le 4 septembre. — Le *Diario* de ce jour publie l'article suivant :

« Afin de démentir les bruits absurdes que quelques personnes mal intentionnées se plaisent à répandre, nous sommes autorisés à déclarer ce qui suit :

« Il y a tout lieu d'attendre sous peu de temps la nouvelle officielle que le sérénissime infant don Miguel a prêté serment à la charte constitutionnelle, et qu'il a témoigné la soumission qu'il devait aux ordres de son auguste frère.

« S'il s'élevait quelque incertitude sur les intentions du seigneur don Pedro IV, on ne peut mettre en doute à quelle personne il appartiendrait de la résoudre. »

ANGLETERRE.

Londres, le 12 septembre. — Le relevé suivant est propre à donner une idée des dépenses immenses et des efforts gigantesques que les Anglais ne cessent de faire pour agrandir la sphère de leur infatigable prosélytisme. Le nombre d'exemplaires d'écrits religieux répandus par les sociétés de Londres durant l'année dernière a été de 10,500,000; les publications en toutes langues, depuis l'établissement de la société centrale, sont évaluées à plus de 100,000,000; depuis 1808, les brochures ont été publiées en quarante-deux langues différentes; et les produits, tant en Amérique qu'en Angleterre, se sont montés à 1 million 600,000 dollars.

— On lit, dans le *Courrier* de Glasgow, en Ecosse, les détails d'un singulier procès en diffamation qui a été jugé aux petites assises (petty sessions) de Limerick. Un villageois, pour perdre de réputation une laitière, sa voisine, nommée Brigitte Moynahan, l'accusait de sorcellerie, et prétendait qu'il avait vu tomber de sa poche une *main d'homme mort*, enveloppée dans un linceul. Il faut savoir que dans ces contrées le bas peuple s'imagina que la possession d'une main volée dans un cimetière ou encore mieux à un pendu, est un espèce de talisman qui assure la fortune de ceux qui le portent constamment sur eux. Cette *main de gloire*, comme on l'appelle, a surtout l'avantage de procurer aux vaches une plus grande quantité de lait et de faire produire à ce lait un beurre plus abondant. Brigitte Moynahan était révoltée de se voir accusée d'une pareille superstition. Elle ne s'est point rendue partie civile, parce que sa partie adverse ne présente point de moyens pécuniaires. Le diffamateur a été, pour sa mauvaise plaisanterie, condamné au pilori.

ESPAGNE.

Madrid, le 4 septembre. — Le nouveau chargé d'affaires de Portugal ayant reçu l'ordre de faire prêter serment de fidélité à la charte, par tous les Portugais habitant à Madrid, et sentant les inconvénients qu'il y aurait à les convoquer publiquement, s'était borné à les inviter par la voie du *Diario*, à se présenter dans la chancellerie de sa légation, où il leur communiquerait un ordre arrivé de Lisbonne. Ces portugais attachés presque tous d'une manière plus ou moins directe, au service des infantes, se présentèrent au jour indiqué. Lorsqu'on leur eut notifié l'objet de leur convocation, ils déclarèrent qu'ils n'avaient aucune connaissance de la charte qu'on prétendait leur faire jurer, et qu'avant de lui prêter serment, ils voulaient savoir de qui elle émanait, comment elle avait été donnée et surtout quelles en étaient les dispositions. Le chargé d'affaires leur avoua son impuissance de leur montrer le texte qu'il ne possédait pas lui-même. Il s'en suivit une scène tumultueuse dans laquelle la populace du quartier a appuyé par ses cris la résistance des Portugais, mais qui n'a eu d'ailleurs aucune suite sérieuse. (Étoile.)

FRANCE.

Paris, le 15 septembre. — On lit ce qui suit dans le *Drapeau Blanc* :

« Onze bâtimens anglais, dont quatre vaisseaux de guerre, deux frégates et cinq brigantins, portant en tout 8000 hommes, sont entrés le 28 août dernier dans le port de Lisbonne. Ces troupes sont destinées à rester embarquées jusqu'à nouvel ordre, et à ne se mêler de rien, dit-on, à moins qu'il n'y ait du trouble dans la capitale du Portugal. »

— M. Canning n'était pas encore arrivé à Calais, le 12. Un bâtiment du gouvernement l'attend à Douvres.

— L'ex-gendarme Vatelot, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour tentative de meurtre, a été exposé hier sur la place du palais de Justice. Ce malheureux, livré au plus sombre désespoir, s'est évanoui quand le bourreau s'est approché de lui pour le flétrir. Dans ce moment cruel qui n'a gémi sur cette fatale obstination à laisser des armes au soldat hors de son service? Pourquoi livrer ainsi la vie des citoyens paisibles aux emportemens d'un homme pris de vin, et pourquoi fournir des occasions de crime à cet homme, auquel peut être sans cette imprudence on n'aurait jamais eu à reprocher même un défaut?

— On assure que, depuis l'arrestation d'un voisin de M. Nant, cet épicier de la rue d'Enfer n'a plus de nouvelles des revenans qui venaient casser les vitres et les flacons de sa boutique. Le nommé Dorigny, charpentier, qui s'était présenté chez l'épicier de la rue d'Enfer, sous le nom de *petit physicien*, vient d'être rendu à la liberté. Il a été reconnu qu'il n'avait voulu faire qu'une mauvaise plaisanterie, dont il a été assez puni par deux jours de détention.

Cours de la Bourse du 15 septembre. — Rentes 5 p. 100, jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 35 c. Actions de la Banque, 2012 50. Emprunt royal d'Esp. 1826, 46 1/4. Emprunt d'Haiti, 667 50.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

L'*Observateur autrichien* donne, d'après la *Gazette universelle* de la Grèce, le récit du brillant combat dans lequel les Maïnotes (Spartiates) ont repoussé jusqu'à neuf attaques des troupes d'Ibrahim. Les forces de ce pacha étaient de 7 à 8000 hommes qui furent culbutés par 4 à 5000.

Le *Constitutionnel* contient un rapport intéressant du général Roche à MM. les membres composant le comité philhellénique de Paris, sur l'état actuel de la Grèce et sur les moyens d'employer pour son salut. Le premier de ces moyens repose sur la prompte intervention de lord Cochrane. La marine grecque est très-brave, dit le général; elle s'est toujours bien battue, mais il n'y a pas d'union dans ses opérations, pas d'ensemble dans ses grands mouvemens; elle n'a jamais su profiter de ses succès; outre cela, la jalousie qui existe parmi ses chefs contribue beaucoup à l'empêcher de recueillir le fruit de ses travaux. Il manque aussi dans son organisation cette subordination tant nécessaire dans les opérations des armées de terre et de mer.

« La réputation dont jouit, à juste titre, lord Cochrane et la confiance qu'il inspire, font croire qu'il obtiendrait des marins grecs ce qu'aucun de leurs compatriotes ne pourrait obtenir, pas même Miaulis, pour lesquels ils ont cependant une grande estime. Lord Cochrane est considéré par les grecs comme un être surnaturel. Dans leurs discours, dans leurs chansons, ils parlent toujours de lui comme de leur sauveur. Quelques unités d'armes heureusement exécutés par lui, dès son arrivée en Grèce, changeraient, suivant l'opinion générale, la face des affaires de ce pays. Si du côté des Grecs la renommée de lord Cochrane le fait regarder comme leur sauveur, du côté des Turcs, cette même renommée, stimulant leur superstition ordinaire, leur fait croire qu'il est l'homme du nord que les prophéties désignent, et qui doit paraître en Orient pour refouler les Turcs en Asie.

Son nom est la terreur des musulmans; nul doute que les habitans de Smyrne, Salonique, toute la côte d'Europe et celle d'Asie, ne se croient plus en sûreté lorsqu'ils auront appris l'arrivée de lord Cochrane parmi les grecs. Je crois donc même pour le moment, que si lord Cochrane peut réunir cinq bateaux à vapeur, il pourrait se rendre à Hydra, où on l'attend, pour prendre le commandement de la flotte grecque, qui y est réunie pour la défense de cette île, menacée par celles des Turcs et des Égyptiens. Il y trouvera 120 bâtimens bien armés, 27 brûlots et des marins d'une intrépidité que rien ne surpasse dans le monde, quant à leur bravoure, agilité et capacité comme matelots; telle est l'opinion de tous les officiers de la marine française et anglaise, qui ajoutent que ce sont les premiers hommes de mer de l'univers, et que si leur marine était bien dirigée, elle deviendrait en peu de tems capable de grandes choses. Ce serait un puissant auxiliaire à la nation qui aurait le bon esprit de la secourir, soit directement ou indirectement.

« La deuxième manière d'être utile aux Grecs serait de leur fournir un corps de volontaires européens de 2 à 3,000 hommes, dont on confierait le commandement à un officier supérieur qui aurait fait ses preuves et qui joirait d'une réputation honorable en Europe. Le général entre ensuite dans les détails de la manière dont ce corps devrait être formé ou organisé. Salamine en serait le point de réunion; ce corps mettrait dans la défense des Hellènes un ensemble dont ils sont eux-mêmes incapables.

« Je connais la bravoure des Grecs, et la présence des Turcs dans l'Attique ne doit pas inspirer une trop grande frayeur. Ils pilleront, ils brûleront, ils égorgeront isolément; mais je pense qu'ils ne pourront pas plus se maintenir dans l'Attique, qu'Ibrahim dans le Péloponèse. Si les comités de l'Europe, venant efficacement au secours des Grecs, mettent à la disposition de lord Cochrane les bateaux à vapeur dont j'ai parlé, à l'aide de ce moyen, ce brave marin pourra, avant dix-huit mois, détruire les flottes turque et égyptienne, et Ibrahim dépourvu de leurs secours, se verra contraint de se soumettre à toutes les conditions qu'on voudra lui imposer, et, pour prix de la faculté de se retirer, il sera forcé de livrer toutes les places fortes qu'il occupe dans la Morée.

« J'ajouterai de plus qu'il me paraît nécessaire de ne pas oublier l'article des vivres, dont les Grecs du continent ont le plus pressant besoin.

Lord Cochrane est à Messine, où il attend les bateaux à vapeur qui n'arriveront pas aussitôt qu'il l'avait cru. Le comité anglais a écrit qu'on allait acheter le bateau à vapeur *le Valentin*, qui est à Londres; il coûtera, tout équipé et prêt à partir, 400,000 fr. Le comité de Paris et M. Eynard donneront 250,000 francs, et le major Cochrane 150,000. Le bâtiment sera prêt à partir dans quinze jours, on changera le nom de *Valentin* en celui de *Gaulois*; on espère pouvoir en expédier un second peu de tems après. Le colonel Stanhope, à qui le duc d'Alberg a donné sa procuration, a écrit au comité que s'il voulait désigner un officier français, on lui donnerait le commandement du second bâtiment.

M. d'Harcourt avait écrit au comité que le brave Canaris avait été dangereusement blessé, et qu'on désespérait de le sauver, mais heureusement il n'en est pas ainsi. M.*** l'a vu, causé avec lui. Il se porte très bien, il a seulement reçu deux blessures légères. Son brûlot a été coulé, et il a perdu quatre hommes et son bâtiment. Il se préparait à partir pour affronter de nouveaux dangers. Le brave Miaulis était avec lui.

Trieste, 4 septembre. — Des lettres de Syra, du 27 juin, mandent ce qui suit: Nous apprenons que l'île de Milo a été cédée aux puissances chrétiennes pour servir de rendez-vous à

leurs flottes. On y avait appelé trois individus un d'Hydra, un de Spezzia et un de Napoli, mais bientôt au lieu de ce directoire on avait nommé une commission composée de 2 Hydriotes et 1 Ipsariote.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 17 septembre. — L'affaire de M. Levae et M. Collet-Mommens a été appelée hier devant la cour des appels correctionnels, après de longs débats, la cour faisant droit à l'appel du ministère public a décidé que la preuve testimoniale ne serait admise que pour établir la moralité des prévenus, les conseils de M. Levae ont renoncé à fournir cette preuve. Les débats sur le fond commenceront lundi matin à 9 heures précises.

LIÈGE, LE 18 SEPTEMBRE.

M. Routier, avocat à la cour de cassation de France et ancien administrateur, ayant fait hommage à S. M. le roi des Pays-Bas, d'un plan de formation de garde municipale, le roi en est fait rendre un compte particulier, et a daigné témoigner sa satisfaction à l'auteur. (Courrier des Pays-Bas.)

Nous apprenons qu'une digue du canal qui va de Maëstricht à Bois-le-Duc vient de se rompre, et que l'eau à laquelle l'ouverture a donné passage a inondé tout un village et une grande étendue de territoire. Les employés du waterstaat, se sont rendus sur les lieux.

Une guerre est sur le point d'éclater entre la Russie et la Perse (Voyez Pétersbourg). Mahnoud verra sans doute avec plaisir se diriger vers cette contrée, les forces qui pourraient nuire au développement de son cours d'instruction militaire.

L'école de géométrie et de mécanique industrielle établie dans notre ville continue d'attirer un grand nombre d'artisans estimables qui viennent y chercher, comme délassement aux travaux de la journée, une instruction pleine d'intérêt et d'utilité. Les avantages inappréciables qu'elle leur promet, récompenseront un zèle si louable. Plusieurs ouvriers des vastes ateliers de Seraing ont en jusque dans ces derniers tems le courage de faire, après leur journée finie, la route de Liège pour venir assister aux leçons. Mais la longueur du trajet, l'obligation coûteuse de passer la nuit à Liège, et le matin, les fatigues de la marche avant le travail, voilà des obstacles capables de décourager les meilleures volontés et qui les forcent à désertir l'école. Le jeune citoyen qui consacre avec un désintéressement exemplaire, son tems et le fruit de ses études à l'instruction de la classe ouvrière, poursuit son généreux projet avec cette constance et cette activité qui annoncent sa confiance dans l'utilité de son entreprise et ne peuvent manquer d'en assurer le succès.

Les nombreux artisans qui habitent Seraing et les environs ne peuvent venir assister à ses leçons. Eh bien, lui-même ira les trouver, lui-même ira leur porter cette instruction précieuse qui leur manque et dont ils n'éprouvent pas moins le besoin. Si son nouveau projet comme nous n'en doutons pas, ne rencontre point d'obstacle, M. Dormal se rendra à Seraing trois fois par semaine; là comme à Liège ses leçons seront gratuites, et les seuls frais qu'elles exigeront seront ceux du local et de l'éclairage. Il faut espérer que l'autorité locale ne laissera pas échapper cette occasion de se recommander à l'estime générale en secondant les vues bienfaisantes du jeune professeur. Il doit s'attendre aussi à se voir aider par les honorables chefs de la fabrique de Seraing ainsi que par les divers chefs d'ateliers. Enfin, si contre toute attente, aucune assistance ne venait d'aucun côté, nul doute que les ouvriers ne comprennent assez bien leurs intérêts, pour se cotiser comme font les ouvriers anglais, et subvenir par eux-mêmes aux frais indispensables du local et de l'éclairage qui ne peuvent d'ailleurs élever bien haut.

En Angleterre, il n'est presque point de ville qui n'ait son école industrielle. Chaque jour en France la méthode de M. Dupin fait de nouveaux progrès, et de nouvelles écoles s'établissent soit par les soins de l'autorité locale, soit, ce qui est encore préférable, par le zèle de simples particuliers et de fabricans éclairés et bienfaisans. La Belgique, entourée d'industries rivales, aura-t-elle l'imprudence de rester en arrière? Les écoles moyennes que l'on a promises et qui concorderaient si heureusement avec les écoles industrielles tardent à s'organiser, et ces dernières manquent encore, Liège et Gand excepté, à toutes les villes manufacturières du royaume.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Kannekens de Veltwyck, propriétaire et bourgmestre à Eecheren, vient de reconnaître que l'écorce du Mélèze (Pinus Larix), a les mêmes propriétés que celle du chêne, pour la préparation des cuirs; l'essai qu'il en a fait faire, a été couronné d'un plein succès: avec la même quantité de cette écorce et en moins de tems, qu'on n'en met ordinairement avec celle du chêne, il a obtenu des cuirs supérieurement bien tannés.

Cette découverte devient d'autant plus importante, que non-seulement elle aura une grande économie dans l'emploi des matières à tanner, mais aussi, elle va encourager les propriétaires de bruyères à cultiver le Mélèze, et transformer en belles et productives forêts, cette grande étendue de terres incultes, qu'on rencontre dans notre province.

BOURSE D'ANVERS, du 16 septembre. — EFFETS PUBLICS. — Il faut voir la cote pour les cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote; le Londres a été délaissé; le Paris court et à terme se sont placés à la cote; le Francfort court et à trois mois ont été négligés, le papier à six semaines a été délaissé à la cote.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.					
Belles actives	51	Amsterd.	114 010 p.	P	
Midi.		Londres.	4016 112	A	4014
du S.		Paris.	47 5116		46 13
du N.		Franc.	35 374	P	35 378
S. C.	86 778 A	Hamb.	34 718		34 518 A

BOURSE D'AMSTERDAM, du 14 septembre. — Dette active, 51 112 316. Différée 374 718. Bill. de chance, 17 274 112 318. Synd. d'am. 92 114 93 63. Rentes remb. 85 112 86 85 314. Lots de, 00. Act. 800 com. 86 86 111 378.

SPECTACLE.

Aujourd'hui 19 septembre, la *Lettre-de-Change*, opéra en un acte; *Ma Tante Aurore*, opéra en deux actes, et le *Rossignol*, grand opéra en un acte.

S'adresser pour la location des loges chez Romedenne, rue des Dominicains, n. 711.

Les enfans au-dessus de 7 ans payeront place entière et ceux au dessous demi place.

ÉTAT CIVIL, du 16 sept. — Naissances, 3 garç., 3 filles

Décès: 1 garç., 4 filles, 2 femmes, savoir:

Catherine Delarge, âgée de 83 ans, faubourg Ste. Marguerite, veuve de Léonard Bernimeulia.

Marie Damhay, âgée de 49 ans, revendeuse, faubourg Ste. Walburge.

TEMPÉRATURE DU 18 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 14 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 17 d. au-dessus.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Demande en concession de mines de Houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 29 août 1826, sous le numéro 991 du répertoire particulier, les sieurs Robert Gilon de Seraing, Jean Hubert Bertrand de Rotheux, Rimière, Nicolas et Lambert Spineux, de Jemeppe, J. Pirard, de Saint-Nicolas, et Wéry Delpiedsente, de Ramet, ont formé une demande en concession de mines de houille gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 85 bonniers 58 perches 96 aunes carrées, dépendant de la commune de Ramet, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord; partant à la rive droite de la Meuse à la rencontre d'une ligne droite tirée des deux Tilleuls existant dans la campagne d'Ivoz à l'endroit dit aux Trois Arbres, sur la pointe Est de l'île dite des Suisses, située vis-à-vis de Chokier, en suivant en descendant ladite rive ainsi que le côté Sud du bras de cette rivière formé par l'île du champ du hure jusqu'à l'endroit où le ruisseau d'Ivoz entre dans la Meuse.

Au Nord-Est; de ce point par une ligne droite longue de 443 aunes tirée sur les limites qui séparent la terre appelée Vigne Wilgot et celle dite aux Vesses d'avec le bois Grisard, et s'arrêtant au chemin dit de la Haute Bar servant en cet endroit de limite entre lesdites terres Vigne Wilgot et aux Vesses d'avec celle appelée Croix Château.

Au Sud-Est; longeant alors ces dernières limites ainsi que celles entre le susdit bois Grisard et la campagne dite Sol Bar, jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de la jonction des ruelles dites du Journa et de la Rochette sur l'angle Sud de la maison Delrouelle existant sur la grande route de Liège à Givet au-dessus du village d'Ivoz; puis par cette ligne droite longue de 690 aunes jusqu'à la jonction de la ruelle du Journa avec celle de la Rochette tendant du Thier de Ramet à Ivoz.

Au Sud-Ouest; de ce point par une deuxième ligne droite longue de 502 aunes finissant aux deux Tilleuls existant à l'endroit dit aux Trois Arbres; puis par une troisième ligne droite longue de 555 aunes, tirée sur la pointe Est de l'île dite des Suisses et s'arrêtant à la rive droite de la Meuse, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le Some panier des mines à extraire ou dix cents par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT:

1^o Les bourgmestres de Liège, Seraing, Rotheux, Rimière, Jemeppe, St-Nicolas et Ramet, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e mois, les autorités locales susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

En séance, à Liège, le 2 septembre 1826.

Présens nobles et très honorables seigneurs,

Knaeps-Kenor; De Collard-Trouillet,
Walthéry, et Crawhez,
Bellefroid,

Pour le président,

Le membre de la députation, Signé KNAEPS-KENOR.

Par la députation:

Pour le greffier des Etats, le membre de la députation, Signé CRAWHEZ.

Pour expédition conforme:

Le greffier des états de la province de Liège, chevalier de l'ordre du lion Belgique. BRANDEN.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir une partie de nouvelles morues du nord, première qualité, stockvischs nouveaux, secs et détrempés, à la manière de Brabant; harengs et anchois nouveaux. (997)

(316) *Vente par autorité de justice.*

Le jeudi vingt un septembre 1826, aux onze heures du matin, il sera procédé sur la place du grand marché de la ville de Liège, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles et effets, consistant en un grand miroir avec son cadre doré, tables, chaises, rideaux, marmites en fer coulé, cuivrierie; un service en porcelaine doré, un schall en mérinos, quantité de rubans de différentes couleurs, quantité de mouchoirs et cravates, et généralement tous les ustensiles de ménage.

Le tout argent comptant

Les héritiers de feu Henri Husay, pour faciliter le partage de la succession, informent qu'ils sont d'intention de vendre une belle propriété située devant le pont ressort de Visé, consistant dans des édifices vastes et solides avec cours, grand jardin et parterre, entouré de murs très-élevés et garnis de vignes.

Cette propriété qui fut le couvent des Carmes a été acquise par ledit Husay; elle se compose non-seulement du couvent, non compris l'église, mais encore d'une brasserie, remises, autres édifices avec pompes, et comprennent, avec une avant-cour, plus de quinze perches carrées. La grande cour seule comprend plus de onze perches carrées. Le grand jardin rempli d'arbres à fruits, contient un bonnier métrique, et environ vingt-deux perches et demi, l'ensemble est propre à attirer beaucoup de concurrents: placé entre Liège et Maëstricht sur la grande route et presque au bord de la Meuse, ayant un ruisseau qui ne tarit pas et coule en face et à six pas des édifices, peut servir à toute sorte de fabrique et les conditions comme les sûretés les plus avantageuses ne laisseront rien à désirer aux amateurs.

On peut voir le tout journellement et s'adresser lettres affranchies à MM. les notaires *Philippin* à Visé, et *Defroidmont*, à Hallembaye, pour plus ample information.

P.-H. PHILIPPIN, notaire-royal. (995)

Le sieur Willer, chirurgien, a laissé, avant son départ de cette ville, une partie de ses célèbres instrumens universels pour l'extirpation des cors aux pieds, en vente chez M. UBAGS, hôtel de la Pommelette, et chez les Dlls. MAUOIX et DE SARTORIUS, rue Souverain-Pont.

Un de ces instrumens, auquel est joint une instruction pour s'en servir, se vend 1 fl. 50 c. Pour éviter les contrefaçons. Les limes sont revêtues de son cachet. (902)



W. de Moll, aux degrés St-Pierre, à Liège, fabrique toutes sortes de bandages herniaires perfectionnés et qu'il donne à l'épreuve. (969)

Une voiture d'enfant à vendre chez Dallemagne, derrière le Palais, n. 49. (975)

(302) Les syndics de la faillite Spirlet, informent les créanciers, que par acte passé le 11 septembre courant, devant maîtres *Debefve* et *Bertrand*, notaires, ils ont vendu aux enchères publiques les immeubles de cette faillite; savoir: 1°. la maison n. 596, rue Féronstrée à Liège, au prix de quinze mille dix florins; 2°. la maison de maître et la ferme devant Fraipont, commune d'Olne, à vingt mille dix florins; 3°. et les prairies de Havegné sous Fraipont, pour trois cent nonante florins.

Conformément à l'article 565 du code de commerce et à l'article 13 du cahier des charges, tout créancier de cette faillite peut, pendant 8e. franche et jusqu'inclure le 19 courant, enchérir chacun desdits biens et séparément sur le procès-verbal de vente pourvu que l'enchère soit d'un dixième.

(1) Mardi 26 septembre 1826, à midi, au rivage de Chokier, le notaire Delvaux fera une vente considérable de bois, savoir: gros chênes, hêtres, poutres, vernes, petits bois de fosses, frênes, 1000 raies, planches de bois blanc, etc., etc. Argent comptant.

Maison enseignée du *Buffle*, sise rue Féronstrée, n. 966, à côté de l'hôtel de l'*Aigle noir*, ayant toujours servi au commerce de boulangerie, bien achalandée, pouvant même servir à tout autre commerce, à louer pour le Noël prochain.

S'adresser à M. M. Sauveur, rue du Pot d'or, n. 686. (965)

A vendre ou arrenter la maison portant l'enseigne du Petit Sans-Souci, quai d'Avroy, n. 797, à Liège avec grand jardin, garni d'espalliers et d'arbres à fruits, de toutes espèces. S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie. (715)

(185) A vendre quatre maisons en Pierreuse. S'adresser au n°. 1131, Outre-Meuse.

Une fille de quartier peut se présenter hôtel du Canal de Louvain. (994)

Un jardinier muni de bons certificats, connaissant son état, désire se placer. S'adresser faubourg d'Amercoeur, au coin de la rue Cimetière, n. 126.

Par arrêté de S. M. le roi des Pays-Bas, le soussigné est autorisé à vendre les actions de la grande et productive seigneurie de Pittermansdorf, sise à une lieue de Vienne, capitale d'Autriche, pour laquelle une somme d'échange de fls. 200,000 de Vienne (243,478 fls. des P.-B.) est garantie, et de la métairie à Maria-Zellen en Autriche, une possession très étendue pour laquelle on peut toucher fls. 25,000 de Vienne. Les propriétés se distinguent par la grande valeur de leurs bâtimens, terroirs et prérogatives.

Le revenu annuel de Pittermansdorf est environ de fls. 20,000 de Vienne.

Cette loterie contiendra en outre 14,998 gains en argent comptant, ensemble de fls. 423,992 de Vienne.

Par ordonnance de S. M. l'empereur d'Autriche, le tirage doit se faire irrévocablement le 16 octobre 1826.

Les listes des tirages seront distribuées par le soussigné qui fera aussi publier par les journaux les n^{os} qui auront obtenu les prix capitaux.

Le prix d'une action enregistrée est de fls. 12 des P.-B.; sur dix actions prises ensemble, la onzième sera donnée gratis, et sur vingt, une action bleue, qui doit gagner alternativement.

J. TREVEZ fils,

rue des Grands-Carmes, n. 892, à Bruxelles.

S'adresser à Liège, pour se procurer des actions et des prospectus, à E. De Favcaux, rue Porte St-Léonard, n. 659, qui est chargé de la vente jusques et inclus le 16 octobre 1826. (970)

Société de l'Union Belge et Etrangère, d'Assurance contre l'INCENDIE et sur LA VIE.

Cette société assure contre les dangers de l'incendie (y compris le feu du ciel), la valeur des églises, maisons, meubles, marchandises, fermes, récoltes, etc.

Elle constitue des rentes viagères immédiates, s'engage à payer un capital ou une rente, à un époux après le décès de l'autre époux; à des enfans à leur majorité ou après la mort de leurs parens; à toute personne, lorsqu'elle arrivera à un âge où elle désire jouir du repos et d'une existence indépendante.

Les primes d'assurances sont généralement plus faibles que celles des autres compagnies, et en outre, l'assuré a une part (du cinquième au moins) des bénéfices de la société, sans devoir participer à la perte, s'il y en avait.

Pour plus amples renseignements, s'adresser chez les agents de la société, savoir: à Liège, chez J. H. Demonceau, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n. 1093; à Herve, chez M. J. N. Dewandre; à Waremme, chez M. V. Jacquart; à Oreye, chez M. A. Festrats; à Huy, chez M. F. Honlet; à Hannut, chez M. Dejenefte. (968)

LOCATION AUX ENCHÈRES.

Le deux octobre 1826, à dix heures du matin on exposera en location aux enchères publiques, en l'étude de M^e Bertrand, notaire, place St-Pierre, à Liège, l'Hôtel d'Angleterre, occupé par M^e Lejeune Blonden à Chaudfontaine. (962)

A vendre ou à louer, pour en avoir la jouissance au 15 mars prochain, la belle propriété d'origine patrimoniale de Hooster située près de Chaudfontaine, province de Liège, sur la nouvelle route royale de la Vesdre, distante d'une lieue et demie de Liège, occupée localement par M. F. Mosselman, consistant: 1°. En une vaste maison de maître, ornée de glaces et décorée dans le goût le plus moderne, ayant remise, écurie, par terre, jardin anglais et potager; 2. en une ferme bâtie à neuf, y appartenant, d'une contenance d'environ 15 bonniers des Pays-Bas en un seul gazon; 3. en une fabrique ou usine, située sur l'un des meilleurs coups d'eau de la rivière de la Vesdre composée d'un laminoir à l'anglaise avec cylindre de 34 pouces de largeur, propre au laminage des tôles de fer noir et blanc, du zinc, cuivre, etc.; avec four à décapper; 4. et enfin en une forge, composée d'un gros marteau, d'un maka et d'un martinet, le tout appartenant ensemble et sur le même biez. En cas de vente, l'acquéreur obtiendra toutes les facilités désirables pour se libérer du prix.

S'adresser pour plus amples informations au n. 786 bis, place Verte à Liège.

VENTE VOLONTAIRE.

(1) Les mardi et mercredi, 19 et 20 septembre 1826, à deux heures de relevée sur le Marché neuf, n°. 727, à Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles et effets consistant en une quantité de bois de lits, matelas, traversins, oreillers, draps de lit, couvertures, tables de nuit et autres, carrées et rondes, chaises, commodes, secrétaires, une partie en acajou, miroirs, un grand et solide comptoir en bois de chêne et une grande quantité de différents autres objets trop longs à détailler, tous les objets ci-dessus sont dans le meilleur état.

Le tout sera payé argent comptant.

(317) A louer pour le 25 décembre prochain, une maison au pont d'Amercoeur, vis-à-vis l'église St. Remacle, n. 77, avec une écurie et un très vaste magasin, pouvant servir à une fabrique de tabac, ou tout établissement. Elle peut aussi convenir à un commissionnaire de roulage ou tout autre commerçant ayant besoin de grands locaux. On pourrait, suivant l'occasion, louer la maison et le grand magasin séparément. S'adresser à l'avoué SERVAIS.